

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2021



N° 63/2021

Le 3 septembre deux mil vingt et un à 18 Heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 27 août 2021.

**PRESENTS** : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Bourgoïn, MM. Dubouil, Bourgeteau, Choquet, Adjoints ; Mmes Dollez, Delamarre, Fernandes, M. Aubry, Mmes Delormel, Coulon, Flagothier, Konan, M. Rousseau, Mmes Barre et Vigne formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : M. Convers par M. Desmedt, Mme Desmedt par M. Desmedt, M. Rauzier par Mme Delamarre, Mme Trézel par Mme Brunet, M. Moonen par M. Dubouil et M. Matron par M. Bourgeteau.

**ABSENTS EXCUSES** : MM. Hamot, Kwak et Lenoble.

**ABSENT** : M. Berthelot.

Madame Colette DOLLEZ a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 28  
Nombre de membres présents : 18  
Nombre de suffrages exprimés : 24  
Votes Pour : 24  
Votes Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET** : Remboursement de frais avancés par un agent.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le cadre d'un mini-camp organisé lors du centre de loisirs de l'été, un agent a fait l'avance de frais,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de rembourser la somme de 170.76 € à l'agent concerné.

Pour copie conforme.



**Frans DESMEDT**  
Maire de St Just-en-Chaussée  
Conseiller Départemental